

AFP FONTAINE BOUREAU

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 NOVEMBRE 2021 à 13h30

Etaient présents :

Daniel THEVENON, Président, Martin BERNARD, représentant de la commune
Charles BOIS, Madeleine BOIS, Brigitte BORREDA, Séraphin RAVIER, Françoise ROL

Avaient donné pouvoir : Jean Paul RAVIER et Joseph RATEL à Séraphin RAVIER

Le Président remercie les membres du syndicat pour leur présence à cette réunion et rappelle l'ordre du jour, à savoir :

1. Réception de l'EARL Chèvrerie de Saint Michel et du GAEC de la Ferme des Aubracs pour présentation de leurs projets sur les terrains de l'AFP.
2. Nomination d'un nouveau Vice Président.
3. Communication de l'avancée sur l'occupation de la Ferme Communale
4. Débriefing des présentations des exploitants, et rappel sur le déroulement de la saison 2021.
5. Attribution des terrains AFP suite aux autorisations d'exploiter.
6. Assemblée générale AFP
7. Questions diverses

1 – Réception des exploitants de la commune

Réception des représentantes de l'EARL Chèvrerie de Saint Michel.

L'EARL a obtenu de la Direction Départementale des Territoires une autorisation d'exploiter sur des parcelles de l'AFP sur les secteurs de la murette et de Pré Maréchal

Leur but n'est pas d'augmenter leur cheptel actuel d'environ 65 chèvres laitières mais de diminuer les charges de fourrage en faisant manger les terrains figurant sur leur autorisation d'exploiter avec un retour à la chèvrerie tous les soirs.

D'autre part, elles s'équipent en matériel de fauche et pourront dans les années futures exploiter les terrains en prés de fauche

Une visite sur le terrain avec le Président de l'AFP serait nécessaire pour définir exactement les zones qui leur sont affectées

Réception des représentants du GAEC de la Ferme des Aubracs

Le GAEC a obtenu de la Direction Départementale des Territoires une autorisation d'exploiter sur des parcelles de l'AFP sur les secteurs de Bordeaux, Charbutin, Les Cours, Sous Mollardurand, Fontaine Boureau, la Rose Haut et Bas, la Salette.

Les terrains qu'ils exploiteront autour de la ferme seront affectés dans un premier temps au pâturage mais à l'avenir en prés de fauche ce qui risque de prendre du temps pour la préparation.

Les terrains en montagne ne seront affectés qu'à du pâturage.

Actuellement ils n'ont pas le nombre de bêtes suffisantes pour exploiter l'ensemble des terrains qui leur sont attribués mais le troupeau va grossir au fur et à mesure des années. Afin d'avoir des bêtes dociles et manipulables, ils veulent faire grossir leur troupeau en interne et ils ne prendront pas ou peu de bêtes en garde.

Ils envisagent de tenir les prairies les plus propres possibles pour avoir un foin de qualité et se rapprocher de l'autonomie fourragère.

Concernant les terrains de la „Rose d'En Bas“, ils envisagent de prendre contact avec un éleveur qui aurait la possibilité de charger ces parcelles avec du petit bétail.

2 - Nomination d'un nouveau Vice-Président

Après discussion, Françoise ROL est élue vice-présidente par intérim en remplacement de Jean Paul RAVIER démissionnaire, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité des présents, elle sera transmise en préfecture

3 - Communication de l'avancée sur l'occupation de la Ferme Communale

Martin BERNARD, représentant de la commune au syndicat de l'AFP fait le point sur cette question: A ce jour, le projet est en cours chez CER FRANCE et le conseil municipal doit se réunir le 6 décembre pour la validation du contrat pour un démarrage le 15 décembre avec un bail à ferme de 12 ans renouvelable sur 9 ans.

En cas de départ prématuré des occupants, ce bail doit être lié au contrat qui sera passé pour les terrains au niveau des dates.

Un permis de construire sera déposé pour un agrandissement de l'écurie afin que les bêtes soient en stabulation libre.

4 - Débriefing des présentations des exploitants, et rappel par le Président sur le déroulement de la saison 2021.

Les présentations des exploitants ont été constructives et ont permis aux membres du syndicat de les connaître et d'échanger pour obtenir des avis éclairés

- En 2021, nous avons fait 2 prêts d'usage en attente de l'attribution de la ferme communale et les Aubracs ont exploité leur convention pluriannuelle de pâturage, les 2 prêts d'usage ne se sont pas déroulés sereinement et ont entraîné des conflits, nous nous obligerons d'oublier cette année cahotique pour regarder vers le futur.
- En 2021, Monsieur et Madame Giez ont exploité leur prêt d'usage,
- En 2021, le GAEC de la BACHELLERIE a utilisé les parcelles sur le Point en Zone Natura 2000,
- En 2021, les propriétaires utilisateurs continus de leurs parcelles les ont exploitées, (inclus les apiculteurs),
- un cas de délaissement de propriétaire est à voir au-dessus de l'emprise de la zone SMP4 TELT pour une petite parcelle
- Pas d'exploitation des zones basses malgré une parution sur la Bourse Alpages (très difficile car utilisées dans sa partie haute par les Aubracs)

5 – Attribution des terrains AFP suite aux autorisations d'exploiter

En fonction des autorisations d'exploiter accordées par la Direction Départementale des Territoires, il a été décidé d'attribuer les terrains disponibles comme suit :

EARL CHEVRERIE DE SAINT MICHEL

Suite à leur demande et à une discussion, les membres du syndicat ont décidé d'attribuer à l'EARL les terrains suivants :

Lieux : La Murette et Pré Maréchal pour une surface de 14,31 hectares, correspondant aux parcelles de leur autorisation d'exploiter

Les parcelles ont été attribuées par 7 voix pour et 2 abstentions.

La délibération sera transmise en préfecture.

Il sera procédé à l'élaboration d'une convention pluriannuelle de pâturage d'une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Il leur a bien été précisé que le but de l'AFP est l'entretien des terrains affectés.

1

GAEC LA FERME DES AUBRACS

Suite à leur demande et à une discussion animée des membres du syndicat, il leur est attribué les terrains suivants :

Lieux : La Salette et la Rose Bas, la Rose haut, Fontaine Bourreau et Sous Mollardurant, vers la Croix, les Cours (ex-zone exploitée par Séraphin Ravier) pour une surface de 41,81 Hectares correspondant aux parcelles de leur autorisation d'exploiter.

Les parcelles ont été attribuées par 6 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

La délibération sera transmise en préfecture.

Il sera procédé à l'élaboration d'une convention à définir dès signature du bail avec la Mairie pour la ferme communale.

Suite à la demande de Florian RATEL qui désire récupérer des parcelles appartenant à son père pour un projet d'implantation d'une miellerie, il a été décidé de ne pas inclure dans la convention qui sera signée avec le GAEC de la FERME des AUBRACS les parcelles cadastrés section OE, n° 4405 d'une surface 12 ares et 19 centiares, et section OE n° 3100 d'une surface de 70centiares, situées Sous la Tour.

D'autre part, il a été rappelé au GAEC de bien respecter et de protéger les drains qui ont été mis en place par la commune et qui sont détériorés par le passage des bovins

Enfin, il leur a bien été précisé que le but de l'AFP est l'entretien des terrains qui leur sont affectés.

6 - Assemblée générale de l'AFP

Monsieur le Président rappelle qu'il est impératif de faire une assemblée générale au début de l'année 2022, le bureau étant à renouveler dans sa totalité avec ceux qui veulent continuer et de nouveaux propriétaires qui voudraient intégrer le syndicat.

Seuls le représentant de la Mairie et son remplaçant ne sont pas concernés puisque nommés par le conseil municipal.

Il demande la participation de chacun des membres du Syndicat pour préparer cette assemblée générale.

Il a été proposé de donner un thème à cette réunion et d'organiser un pot de l'amitié à son terme. Nous demanderons à la commune si elle peut participer à l'organisation

7 - Questions diverses.

Monsieur le Président prend contact avec les apiculteurs installés sur le territoire de l'AFP pour leur demander leurs déclarations de rucher et leurs attestations d'assurance.

Une nouvelle demande de subvention pour l'entretien des terrains sera faite auprès de TELT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00